



Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **7 juillet 2025**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire.

Sont présents : Madame Diane Parent, conseillère # 3
 Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
 Madame Nancy Côté, conseillère # 5
 Madame Guylaine Kenney, conseillère # 6

Sont absents : Conseiller poste #1 : vacant
 Monsieur Nelson Sirois, conseiller # 2

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice
 générale et greffière-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par la présidente.

73-25

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney, appuyé par Madame Nancy Côté et il est résolu d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item « Divers » et d'accepter le procès-verbal du 2 juin 2025.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Cotisations de l'employeur	2 361.27
Conciergerie	839.17
Administration	4 090.80
Coordonnateur en loisir	3 228.00
Eau potable & Aqueduc	3 177.70
Eau usée & Égout	441.82
Voirie	7 753.08
RÉSEAU ROUTIER	
Entretien, réparation véhicule	1 023.28
Rechargement gravier route Paradis	10 864.97
Gravier 0-3/4, tuff	977.29
Essence, huile et diesel	1 432.71
LOISIR INTERMUNICIPAL	
Téléphone cellulaire	54.07
Camp de jour	604.03
Frais de déplacement mai	76.80
DIVERS	
Électricité (éclairage public)	368.80
Électricité (eaux usées, route 297)	779.21
Téléphone (lignes alarme, eau potable)	133.86
Téléphone (cellulaire)	17.24



Fond d'information du territoire	30.00
Contrat service photocopieur	400.94
Frais de poste (journal)	65.61
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)	85.14
Papeterie et fourniture bureau	50.58
Analyse eau potable et eau usée	358.73
Modification police assurances	75.21
Mise à jour site internet avril-juin	86.23
Honoraires Comptable-TECQ+Recyc-Qc	2 152.92
CNESST-ajustement cotisations 2024	20.67
Pièces aqueduc-chemin Kempt	913.35
Installation thermopompe patinoire	11 571.58
Achat aspirateur patinoire	103.47
Réparation débitmètre eau potable	517.39
Frais de banque	68.95
Intérêts avances de fonds	2 742.31
Honoraires service génie- chemin Kempt, TECQ	36 551.82
Mise à jour rôle d'évaluation	2 727.54
MRC quote-part 2025	60 856.35
PAVL-chemin Kempt décompte #1 No 68-25	122 364.95
Sûreté du Québec 1/2 versement 2025 No 70-25	18 649.00
Obligation et intérêts No 63-25	23 729.38

322 346.22

74-25 **ACCEPTION DES FACTURES**

Il est proposé par Madame Diane Parent et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment, lorsqu’il y aura les crédits nécessaires.

Maire

75-25 **RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé Madame Diane Parent, appuyé par Madame Guylaine Kenney et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse démontre de l’intérêt à conclure une entente intermunicipale avec la MRC de La Matapédia, concernant l’accompagnement en ressources humaines.

Maire

mention **DÉCLARATION INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière, déclare avoir reçu le 30 juin 2025, la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller poste #2 (proclamation 20 mai 2022).

Nadine Beaulieu, dg/gr-très

**76-25****RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL**

Considérant qu'une élection générale municipale est prévue le 2 novembre 2025 ;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Moïse est prévu dans leur calendrier des séances ordinaires 2025, la séance d'octobre, le lundi 6 octobre ;

Considérant que le conseil ne peut siéger au cours de la période qui commence à 16h30, le 30^e jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale (art. 314.2 LERM), soit le 3 octobre;

Il est proposé Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse déplace la réunion du conseil municipal le mercredi 1^{er} octobre 2025, même lieu et même heure.

Maire

77-25**PROGRAMME TECQ**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Moïse a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Guylaine Kenney et il est résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la



contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;

La municipalité s’engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

La municipalité s’engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l’ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Maire

78-25 **AVIS DE PAIEMENT TAXES DUES**

Il est proposé par Madame Nancy Côté et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l’envoi de relevé d’état de comptes pour les taxes impayées pour l’année 2024.

Maire

79-25 **TECQ-EAU USÉE-DÉCOMPTE**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Diane Parent et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des décomptes suivants pour le projet de mise aux normes Eau usée-phase 1 :

RPF ltée – exécution travaux	#7	22 802,07 \$
------------------------------	----	--------------

Maire

80-25 **PAVL-CHEMIN KEMPT-DÉCOMPTE**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Diane Parent et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement du décompte suivant pour le projet de voirie et ponceau du chemin Kempt :

Construction RJ Bérubé inc.	#2	303 058,54 \$
-----------------------------	----	---------------

Maire



81-25

BRANCHEMENT AQUEDUC ET ÉGOUT

Il est proposé Madame Guylaine Kenney, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la demande de branchement au réseau d’aqueduc et d’égout de Madame Mélanie Sirois pour le 4 rue du Plateau.

Maire

82-25

SERVICE COLLECTE BACS

Il est proposé Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse désire exprimer son insatisfaction dans le service des collectes des matières résiduelles sur son territoire à la RITMR Matapédia-Mitis.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, le président de l’assemblée déclare la séance levée à 21h25.

Président

Secrétaire

